

F.Dek.

MINISTÈRE
DE LA DEFENSE NATIONALE

DOSSIER N° III/02318.

OFFICE DE LA RESISTANCE

1^{re} Section

COMMISSION

Monsieur BEAUJEAN, Gilbert
Rue Petite Mai, 56
O U G R E E .

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à ... Monsieur BEAUJEAN, Jean, Joseph.

né à Seraing le 3.3.10., par la Commission de contrôle de Verviers; en date du 12.6.47., en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.

Monsieur BEAUJEAN, Jean, Joseph. était affilié au groupement P.A.

Le temps passé dans la Résistance est de .. 1. an 2 mois
soit du .. 1.2.42 au .. 30.3.43.

A Bruxelles, le 5.6.48.

POUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,
Le Lieutenant-Colonel DE RIDDER,
Chef de l'Office de la Résistance,

ATTESTATION POUR : 1^e Ayant-droit;

2^e Groupement;

3^e O. C. M.;

4^e D. G. P. M./III D.;

5^e D. G. P. M.;

6^e

AVIS IMPORTANT.

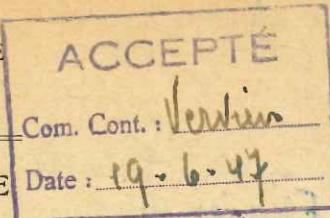
Il est recommandé au destinataire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

21921. - I. G. M./I. T. - 8.000 ex.

MINISTÈRE
DE LA DEFENSE NATIONALE

MINISTERIE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE
DIENST
VAN DEN WEERSTAND



N° d'ordre :
Volgnummer :

III/02318

Groupement de résistance :
Weerstandsgroeping :

Dormée Belge des Partisans armés

NOM (en capitales) : BEAUJEAN.

NAAM (in drukletters) :

Prénoms : Jean-Joseph.

Voornamen :

Domicile : Funillé, (adresse des enfants Rue petite mais 56 à Jugrée)

Adres :

Lieu et date de naissance : 9 mars 1910 à Aerasing.

Geboorteplaats en datum :

Nationalité : Belge.

Nationaliteit :

Etat civil : divorcé.

Burgerlijke stand :

N° de la carte d'identité : 1 ?

Nr der eenzelvighedskaart :

Grade et position militaire : Soldat.

Graad en militaire stand :

Profession et position civile : Maçon.

Beroep en burgerlijk ambt :

Ayants droit éventuels en cas de décès : Ses enfants (Beaujean Blanche et Beaujean Gilbert).
Gevolgrijke rechthebbende in geval van overlijden :

Date d'entrée dans la résistance : fin 1941.

Datum van toetreding tot den Weerstand :

Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) groupement(s) Février 1942. A.B.P.A.
Datum(s) van toetreding tot de groepeering(en) :

Détention éventuelle dans les camps et prisons (dates) : arrêté à Jugrée le 20 Janvier 1943.
Gebeurlijke gevangenschap in kampen en gevangenissen (datums) :

Funillé à la Citadelle de Liège le 30 mars 1943.

N° de la carte du groupement (si possible) :
Nr der lidkaart (indien mogelijk) :

Par qui avez-vous été affilié au groupement ? Leader René
Door wie is U aangeworven in de groepeering ?

Lieu de votre principale activité : Douglée - Liège et environs
Streek van uw belangrijkste activiteit :

Activité à contresigner par le chef du groupement avec appréciation :
Activiteit door den Groepoverste mede te onderteeken, met beoordeling :

Responsable - Groupe combat vers le Front Wallon
Hommaillé à l'A.B.P. en Février 1942.

Participe à de nombreux actes de Sabotage.

Compte de maintes armés contre l'envahisseur et collaborateurs

Dans la nuit du 20 au 21 Janvier 1943, faire un combat défensif
contre un fort détachement de l'armée Allemande venu l'arrêter.
Blessé grièvement au cœur de la Bataille, arrêté et condamné à
l'Hôpital St Laurent - Guéri et fusillé par l'ennemi le 30-3-43
à la Citadelle de Liège.

Mont en Héros pour la Patrie et la liberté du Peuple Belge.

Illy - gpy

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE,
P^r Signature de l'intéressé,

ECHT EN WAARACTIG VERKLAARD :
Handtekening van belanghebbende,

Illy - gpy

Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle :
Verklaring van het Nationaal Commando : Ik bevestig, na onderzoek :

1^o Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de membres chargés effectivement du recrutement et de
1^o Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van ledén effectief belast met de aanwerving en de aansluiting

l'affiliation au groupement;
bij de groepeering;

2^o Que
2^o Dat avant le 4 juin 1944

était (n'était pas) (1) affilié au groupement avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeering vóór

et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu'à la libération (ou jusqu'au au
4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot bij de bevrijding (of tot)

....., pour les motifs suivants) :
....., uit hoofde van volgende redenen) :



Le Commandement National,
Het Nationaal Commando,

REMARQUE IMPORTANTE.
BELANGRIKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat
Bij te voegen : een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgelopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te
de civisme, à délivrer par l'Administration communale.
leveren door het Gemeentebestuur.

(1) Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

MINISTERIE
DE LA DEFENSE NATIONALE
VAN LANDSVERDEDIGING

OFFICE DE LA RESISTANCE DIENST van den WEERSTAND

1 dossier : 111/02318
N° van het dossier :

RECOMMANDÉ — AANGEKEEKEND.

Commission de Contrôle
Controle Commissie

de
van

Rue n° ...

à
te

M. (Nom) Bijlert (Prénoms) Jean Joseph
(Naam)

rue *Ferdinand Bolley 96*, n° , à *Bruxelles*
straat *Ferdinand Bolley 96*, nr. , te *Brussel*

Province de 11e
Provincie

Résistant isolé (1). — Membre du Groupement de la Résistance (1)
Afzonderlijk Weerstander. — Aangesloten lid van de Weerstandsgroepeering P.A.

Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnaissance de la qualité de résistant armé **vous** a été — accordée — (1) — refusée — (1) en ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — — verworpen — ter séance du 194...
zitting van 19 JUIN 1947

Verviers, le 19 JUIN 1947 194...

**Le Président de la Commission,
De Voorzitter van de Commissie,**

le Crêtier

T. S. V. P. — D. A. U. B.

En annexe acte de décès

MG.

B E A U J E A N

Jean-Joseph.

Seraing sur Meuse, le 9 mars, 1910

Belge

Sous officier

Commandant de Détachement

février 1942

de Verviers le
19/6/1947

inexistant sous l'occupation

néant
"

Française

sa mère: Mrs Beaujean, Rue Petite Mai, 56, Ougrée

Membre de "L'ARMEE BELGE DESPARTISANS" depuis février 1942, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dangers auxquels il s'expose EN ACCOMPLISSANT TOUTES LES Tâches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine et de tracts, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos camarades déjà tombés, transport d'rames et de dynamite, participation à diverses actions de sabotage, actions punitives contre les traitres et collaborateurs.

Arrêté par l'ennemi le 20 janvier 1943, il est fusillé à la Citadelle de Liège le 30 mars 1943.

Citation proposée par le Chef du Groupement de la Résistance armée:

Membre de "L'ARMÉE BELGE DESPARTISANS" actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès: notamment sa participation à diverses actions de sabotage, actions punitives contre les traitres et les collaborateurs.

Arrêté en servante commandé le 20 janvier 1943, il est fusillé à la Citadelle de Liège, le 30 mars 1943.

A. Bruxelles le 7 mai 1948

Sceau du Groupement de la Résistance Armée

Le Chef du Groupement de la Résistance Armée

R. ADAM

GROUPEMENT DE RÉSISTANCE ARMÉE

Sceau de l'Office de la Résistance Armée

Vu et approuvé
A le
Le Chef de l'Office de la Résistance Armée

GROUPEMENT DE RÉSISTANCE ARMÉE